

Procès Verbal du Mercredi 18 Juin 2014

Membres présents :

Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Michèle GRENARD, Yvan GROSREY, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Francis MORICHEAU, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT.

Secrétaire de Séance :

Dominique GRENARD. Adopté à l'unanimité.

A noter que la séance a été précédée de la réalisation de la traditionnelle photographie de l'équipe du Conseil Municipal. Celle-ci s'est effectuée sur le site de LA BORNE AU LION à 18h30.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h20. Il propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Droit de préemption urbain sur les Fonds et Baux Commerciaux et ArtisanauX,
- et deux points supplémentaires en questions diverses :
- Réunion des Délégués de Parents d'Elèves.
 - Projet d'aménagement de l'Est télési.

1) – Approbation du P.V. du 13 Mai 2014 :

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. du 13 Mai 2014 est adopté à l'unanimité.

2) – Délibération fixant les indemnités aux élus rejetée par la Préfecture :

Suite à deux correspondances reçues en Mairie et émanant de Monsieur le Préfet, lequel précise que le plafond autorisé pour le montant des indemnités accordées aux élus n'est pas conforme, la Commune disposant de 2 adjoints et non de 3, il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération ayant fixé ces indemnités.

Pour mémoire, le Conseil municipal précédent disposait de 2 Adjoints et de 2 Délégués, le montant des indemnités dévolues à 3 Adjoints (montant de droit) étant réparti sur 4 (2 Adjoints et 2 Délégués).

La nouvelle équipe municipale avait décidé d'élire 2 Adjoints et de nommer 3 Délégués. Le montant de leur indemnité avait été calculé sur la base de 3 adjoints et réparti sur 5. C'est ce point qui a été invalidé. La Commune pouvant disposer de 3 Adjoints, afin de répartir sur 5 têtes, le montant légal des indemnités, il est proposé de procéder à l'élection d'un 3^{ème} adjoint et de supprimer un conseiller délégué.

3) – Vote pour définir le nombre des adjoints :

Pour procéder au vote pour définir le nombre des Adjoints, deux assesseurs sont nommés à l'unanimité : Régine PONCET et Dominique GRENARD.

A la question : « Le nombre d'Adjoints est fixé à 3 » :

- Votants : 11
- Exprimés : 11
- Blancs : 0
- Nuls : 0
- Pour : 11
- Contre : 0

4) – Election d'un Adjoint suivant le résultat du vote vu au point 3 :

Le nombre d'Adjoints étant désormais fixé à 3, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint et à la suppression d'un Délégué.

Joël VUAILLAT est le seul candidat.

Pour procéder à cette élection, deux assesseurs sont nommés à l'unanimité : Régine PONCET et Dominique GRENARD.

- Votants : 11
- Exprimés : 11
- Blancs : 0
- Nuls : 0
- Pour : 11
- Contre : 0

Joël VUAILLAT est nommé 3^{ème} Adjoint., au premier tour de scrutin.

La nouvelle représentation des Maire, Adjoints et Délégués est désormais la suivante :

- Maire : Francis MORICHEAU.
- 1^{er} Adjoint : Jean-Yves COMBY.
- 2^{ème} Adjoint : Claude MERCIER.
- 3^{ème} Adjoint : Joël VUAILLAT.
- Conseillers délégués : Michelle PLOCKI et Benjamin SEVESSAND.

5) – **Délibération fixant les nouvelles indemnités aux élus** :

Une nouvelle délibération est prise à l'unanimité, fixant le montant des nouvelles indemnités des élus :

- Maire : Inchangé : 17 % en référence à l'indice de base 1015 (valeur annuelle au 1^{er} juillet 2010 : 45 617,63 €)
- 3 Adjoints : 6,60 % en référence à l'indice de base 1015 et réparti sur 5 (3 Adjoints et 2 Délégués).

6) – **Désignation d'un délégué à la C.L.E.C.T.** :

Il est demandé par le Président de la Communauté de Communes que soit procédé à la désignation, au sein du Conseil Municipal, d'un délégué à la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). C'est une commission permanente au sein de la Communauté de Communes dont la vocation est de prendre position sur les transferts de charges financières d'une commune vers la Communauté de Communes dès lors que s'opère un transfert de compétences de ladite commune au bénéfice de la Communauté de Communes.

Michelle PLOCKI s'étant portée candidate, elle est désignée, à l'unanimité, en tant que déléguée à la C.L.E.C.T.

7) – **Achat parcelle AC n° 130 (en partie) à l'Association des Compagnons du Soleil** :

Afin de réaliser le « cheminement doux » reliant La Pesse à l'Embossieux, la commune s'était portée acquéreur de l'ensemble des parcelles le recouvrant, à l'exception d'une : la parcelle AC n° 130 appartenant à l'Association « Les Compagnons du Soleil ».

Une proposition d'achat émanant de la commune pour acquérir 569 m² sur cette parcelle n° 130 au prix de 0,50 €/m², ayant été acceptée par ladite Association, il reste à traiter les problèmes de servitudes de passage sur cette parcelle et de raccordement à l'assainissement sur la parcelle voisine, propriété de la commune.

Joël VUAILLAT fait remarquer que le raccordement à l'assainissement peut se faire de diverses façons : soit en ligne droite, soit en limite de terrain.

Jean-Yves COMBY propose que l'aménagement du « cheminement doux » doit se poursuivre jusqu'au Totem et qu'il serait utile de l'intégrer à l'étude de financement effectuée par la Communauté de Communes.

Afin de finaliser l'opération d'acquisition par acte notarié, une délibération est prise à l'unanimité entérinant l'achat de 569 m² sur cette parcelle AC n° 130, (nouveau numéro

cadastral AC n° 311), l'association reste propriétaire de 5 931 m² (nouveau numéro cadastral AC 310), et proposant le raccordement à l'assainissement en bordure de terrain. Joël VUAILLAT est chargé des messages de confirmation.

8) – **Remboursement de l'acquisition de la coupe du « Fair Play » au Football Club des Hautes Combes :**

A l'occasion du tournoi de Football organisé par le Football Club des Hautes Combes, le président du club, Jean-Marie FONTAINE, souhaitait que la commune offre la coupe du « Fair Play ». Ayant commandé ce trophée auprès de AFB Récompenses, il convient de le rembourser.

Accord à l'unanimité, pour rembourser au football club la somme de 19,80 €.

9) – **Point sur la Zone Nord : Aménagements voirie « Cœur de Village » :**

Le Mercredi 11 Juin a eu lieu, sur place, une rencontre entre les différents intervenants à l'aménagement de la Zone Nord du village.

Le but était d'engager la phase de conception des bâtiments et d'aménager la plate-forme de la Zone Nord en incluant le Cabinet BEREST (Bureau d'Etudes Région EST) pour l'aménagement routier « Centre Village » et « Cheminement doux ».

Benjamin SEVESSAND présente les aménagements envisagés par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion du mardi 10 Juin afin de faciliter le déneigement et d'intégrer au projet la Route Départementale 25 (reprise de la chaussée de l'entrée Nord du village jusqu'à la Boucherie prévue pour 2016 et financée par le Conseil Général) et le « cheminement doux ».

Benjamin poursuit en indiquant que, pour ce qui concerne les différentes phases de construction, ladite Commission a fait les propositions suivantes :

- Suppression de la bande de parking en partie basse et espace vert plus important.
- Revoir l'implantation des places de bus afin de gagner de la place.
- Dégager la partie « Sortie de zone » afin de permettre un meilleur accès depuis la Fruitière.
- Envisager un passage des piétons à proximité des vitrines des futurs locaux commerciaux et artisanaux.
- Mettre en place un procédé de ralentissement des véhicules sur la RD 25 à l'entrée du village, pouvant consister dans des ralentisseurs, une chicane, un « haricot »...
- Suppression de certains petits espaces verts pouvant gêner, à terme, le déneigement de la zone.
- Créer un cheminement reliant le télési.
- Contrôler le stationnement sur le parking central face à la Boucherie.

La rencontre entre les différents intervenants fut enrichissante, même si aucune décision n'a d'ores et déjà été prise. Plusieurs détails ont été réglés, comme par exemple, pour ce qui concerne les revêtements, le fait que l'on opterait plutôt pour le bi-couche que l'enrobé. De la même manière, le déneigement étant ressenti, d'un avis unanime, comme une contrainte forte, les bordures seraient plutôt des bordures douces et les candélabres seraient intégrés aux bâtiments plutôt qu'implantés individuellement.

Le Maire a perçu un écho très favorable, notamment de la part de la Communauté de Communes et du S.I.D.E.C. A ce titre, Messieurs VEROT (Directeur Général des Services à la Communauté de Communes) et MICHE (Directeur du S.I.D.E.C.) ont estimé que la réalisation des futurs locaux commerciaux et artisanaux était un projet d'intérêt communautaire et entrainé dans le cadre de la compétence de la Communauté de Communes, les réseaux étant conçus en commun.

En tout état de cause, le sujet sera abordé lors de la réunion de la Commission Economique de la Communauté de Communes le 11 Septembre prochain.

Le Maire précise que, pour ce qui concerne les futurs locaux artisanaux et commerciaux, plusieurs artisans sont déjà porteurs de projets. 8 ont fait acte de candidature à ce jour. Se posera rapidement la question de savoir quelle forme revêtira l'occupation des locaux. Le Maire attire l'attention sur la démarche retenue par l'hôtel d'entreprises sis Zone Artisanale du Curtillet à PRATZ : location pendant 23 mois et procédure d'acquisition à partir du 24^{ème} mois. A méditer.

Jean-Yves COMBY suggère de réunir, dans le courant de l'été prochain, les différents porteurs de projets afin de leur proposer un questionnaire complet dans le but de fournir à la Communauté de Communes un dossier crédible. A suivre.

10)– **Travaux d'enfouissement de divers réseaux secs : Opérations 2014-2015** :

L'hiver dernier ayant été fatal à la ligne électrique de la Combe des Pattes, ERDF propose l'enfouissement, à sa charge, de la ligne électrique au départ du Village jusqu'à Malatrait via Le Berbois. Les travaux seraient effectués au printemps 2015.

Par courriers des 2 et 12 Juin 2014, le Maire a saisi le Conseil Général afin de profiter de ces travaux pour effectuer également l'enfouissement des lignes téléphonique et de la « fibre ». Il est rappelé qu'un devis d'Orange estimait le coût de cet enfouissement à 100.000 Euros !!!

11)– **Ventes des bois et Journée O.N.F. pour les élus** :

Suite aux tempêtes récentes, 191 m³ sous écorces de chablis sont à vendre.

3 propositions étaient à l'étude :

- Scierie FRANCOIS d'ECHALLON, à 35 Euros le m³.
- Monsieur MARTINI, à 40 Euros le m³.
- Exploitation de ces bois par la Commune elle-même en « sortie bord de route », ce qu'il en coûterait 25 Euros le m³, mais ce qui laisserait entrevoir une vente de l'ordre de 80 Euros le m³.

La seconde option a été retenue.

Le Maire insiste pour que le plus grand nombre participe à la journée de plein air relative à la sylviculture, afin que s'opère une certaine sensibilisation aux problèmes relatifs à nos forêts, ce qui permettrait une meilleure compréhension des sujets débattus lors de nos assemblées. Doit-on retenir 1 journée, ½ journée, deux ½ journées, le Samedi ou un jour de semaine en congé scolaire ? 3 dates sont proposées : Lundi 21, Mardi 22 ou Mercredi 23 Juillet. A suivre.

La Commission « Forêt/Sylviculture » clôt le chapitre en évoquant une réunion des exploitants des Collendrons (sur la commune des Bouchoux) à effectuer sur place pour différentes coupes à effectuer.

12)– **Recours contentieux contre le P.L.U.** :

Le Maire informe qu'un recours contentieux contre le P.L.U. a été déposé auprès du Tribunal Administratif de BESANCON. Déposé avant l'expiration du délai de 2 mois s'achevant le 31 mai 2014, il est donc recevable.

Le Maire, tenant ces informations directement des avocats de la Commune, s'excuse de n'avoir de plus amples renseignements. Il précise qu'il n'existe pas de réserve pour les permis de construire déjà déposés, en cours d'instruction, ni même futurs. Par contre, la situation est différente pour les permis d'aménager.

Le Maire en profite pour inclure dans la délibération du 8 Avril dernier, en lieu et place du point n° 9 relatif à signature des contrats d'embauche du personnel de la Commune, point

invalidé par le Préfet, un nouveau point n° 9, conformément à l'Article L.2122-22 alinéa 16 du Code Général des Collectivités Territoriales : « tenter au nom de la commune toute action en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle »

13)– Permanence des élus le Samedi matin :

Comme évoqué lors de la dernière réunion Maire/Adjoints, le Maire revient sur la possibilité de mettre en place, le samedi matin, une permanence au bénéfice des administrés, permanence assurée chaque fois par un membre du Conseil Municipal.

Un tour de table est effectué. Peu d'enthousiasme a priori, mais l'idée n'est pas abandonnée. Le principe d'une consultation régulière de la population peut être intéressant. Jean-Yves COMBY soumet l'idée de plusieurs réunions publiques dans l'année.

A suivre.

14)– Droit de préemption urbain sur les Fonds et Baux Commerciaux et Artisanaux :

Devant les incertitudes relatives à l'évolution de notre Boulangerie, le Maire préconise que soit mise en place une possibilité, pour la Commune, de préemption en matière de Fonds et de Baux Commerciaux et Artisanaux. Reste à déterminer un zonage précis, ce droit de préemption ne pouvant s'étendre à l'ensemble du territoire de la Commune.

Une délibération est prise à l'unanimité instaurant un droit de préemption urbain sur les Fonds et Baux Commerciaux et Artisanaux pour les zones du P.L.U. classées U de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réunion des Délégués de Parents d'élèves :

Sachant qu'à la rentrée scolaire prochaine la perte de la 4^{ème} classe sera entérinée, les effectifs prévisibles se montant au total à 72 élèves, nous demeurerons donc avec 29 élèves à l'école des BOUCHOUX et 43 élèves sur LA PESSE, les élèves du CE2 se répartissant en 9 sur LES BOUCHOUX et 2 sur LA PESSE, Michèle GRENARD propose une réunion afin que puisse être conservé le demi-poste actuel et que l'ensemble des CE2 soit affecté à l'école des BOUCHOUX.

La réunion est fixée le Mardi 24 Juin à 20H00 à la Salle des Associations de LA PESSE.

- Projet d'aménagement de l'Est télési :

Benjamin SEVESSAND, en relais de plusieurs adolescents de la Commune, propose la réalisation d'un Bike-Park sur l'espace Est du télési, l'aménagement pouvant être utilisé à la fois hiver et été.

Accord donné sur le principe, à charge pour les initiateurs de proposer un projet crédible. La Commission « Vie Locale » est chargée du suivi.

- Construction Caroline FEDRY:

Le Maire fait part d'une demande d'achat d'une bande de terrain de 3 mètres de large appartenant à la Commune, de la part de Madame Caroline FEDRY (qui a déposé un permis de construire pour la construction d'un chalet en arrière de la parcelle de Monsieur Ludovic PILLON), et ce aux fins d'accès et de raccordement aux différents réseaux.

La demande d'achat est refusée mais la Commune se propose d'autoriser un droit de passage et de tréfonds.

- Fête du Village :

Une réunion s'étant tenue Jeudi 12 Juin à ce sujet, Agathe ANDRIEUX, qui coordonne les opérations, a proposé le thème des animaux (chiens, chèvres, chevaux...) avec animations gratuites, balades en calèche, structures gonflables...

D'ores et déjà sont acquis :

- . Samedi après-midi : Concours de boules
- . Samedi soir : Côtelettes/frites (Association Parents d'élèves)
- . Dimanche matin : Vide grenier
- . Dimanche midi : Cochon de lait
- . Dimanche soir : Repas froid (G.E.T.)

L'association support sera l'Association Le Relais.

- Désignation des Commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs :

Le Maire précise que, suite à décision de la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura, sont nommés Commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de LA PESSE, les contribuables suivants :

. Commissaires titulaires : BLANC Robert, DURAFFOURG Patrick, GAPIN Marie, GRANDCLEMENT Yvette, GRECARD Simon et LOCATELLI Fermo.

. Commissaires suppléants : DUCRET Jean-Louis, LANCON Jean-Pierre, MILLET Christian, PERRIER Camille, POCHET Brigitte et ROUSSET Monique.

Il est rappelé que cette Commission a vocation à intervenir en matière de fiscalité directe locale afin d'établir les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation et de participer à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

- Courrier de l'Association « Snow Girl Team » :

Madame Maryse MIGOT, Présidente de l'Association « Snow Girl Team » interpelle la Commune par rapport à l'organisation, comme à l'accoutumée, du Championnat de Belgique de traineaux à chiens en Mars 2015 ainsi – et c'est nouveau – que par rapport à l'organisation du Championnat du Monde de traineaux à chiens 2017 qui mobiliserait environ 200 attelages et qui se déroulerait sur notre Commune. A suivre.

- Fixation des dates des prochains Conseils Municipaux :

- . Conseil Municipal du mois de Juillet : Mardi 22 Juillet à 19H00.
- . Conseil Municipal du mois d'Août : Mardi 26 Août à 19H00.

Séance levée à 23h40